



## Vente d une maison avec terrain

Par **fanfan7012**, le **03/11/2013 à 23:52**

bonjour l acquereur a depasser la date ou il devait rendre l offre de pret qui etait inscrite sur le compromis de vente.le notaire m a prevenu en mettant une lettre dans ma boite au lettre disant que je devais lui laisser un delai de 15 jours,ceci sans me convoquer .en a t il le droit?puis je annuler la vente?beaucoup d erreurs dans ce compromis,au debus avant de signer le terrain de la maison n etait pas constructible,avec un cu negatif ,mais apres la signature le cu est devenu positif.cette maison est vendue a un marchand de bien,avec tout ca est une possibilitee d anuler la vente?merci pour votre reponse cdt